Solidaires DOUANES

Transfert/abandon des **M**issions **F**iscales

Restructuration à Metz

Réunion DG du 26/06/2023

Cadre de travail | ***Communiqué***

Un accord de dupes ?

Solidarité entière envers nos collègues de Metz

Aux larmes de crocodile, nous préférons les crocs du Graoully !

Le transfert/abandon des missions fiscales (TMF) de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) vers la Direction générale des Finances Publiques (DGFiP) est un projet inepte.

L'actualité récente vient encore le rappeler, avec un couperet contre une résidence emblématique : Metz. Ainsi, voilà quelques semaines, la « haute » administration annonce la restructuration de 54 emplois contre nos collègues de la résidence de Metz, sans perspective réelle de reclassement.

Au niveau métier, SOLIDAIRES parle d'*abandon* pour plusieurs raisons.

La Direction d'origine (la DGDDI) **perd là grandement sa dimension fiscale** puisque les taxes en question représentaient 95% des taxes collectées par la DGDDI en 2019.
Au terme du transfert, la DGDDI ne percevrait que 4,6 milliards d'euros, contre 85,6 en 2019.

Certes, nous ne fétichisons pas l'appartenance de ces taxes à la DGDDI. Pour autant ces taxes, liées à la fiscalité énergétique, ont été développées historiquement par la DGDDI, prouvant là savoir-faire et compétences. Pourquoi casser dogmatiquement un outil éprouvé ? C'est trahir l'intérêt public.

Surtout, la Direction d'accueil (la DGFiP) **n'est pas en capacité d'intégrer** convenablement ces missions :

- La DGFiP perd des milliers de postes durant le processus de transfert initié en 2019 et prévu pour s'achever en 2026. Ainsi 850 sont détruits en 2023, et encore 3000 d'ici 2027.
- La gestion de ces taxes s'effectue différemment. En Douane, celles-ci étaient traités dans des services spécialisés, tandis qu'aux Finances publiques cela échoie indistinctement aux Services des impôts des entreprises (SIE) dans les départements.
- De fait, sans formation ni moyens adéquats, les collègues DGFiP à qui échoie cette mission, ne peuvent pas engager le même type de contrôle jusqu'alors mis en œuvre. Exit le contrôle sur place (en entreprise), remplacé par le contrôle sur pièces (documentaire).
- De même, croulant sous le travail par ailleurs, nos collègues DGFiP ne peuvent fournir le même type de conseil aux entreprises. Or une technicité pointue est une compétence attendue des entreprises afin de sécuriser leurs opérations et leur environnement juridique.

Au niveau accompagnement, SOLIDAIRES parle aussi d'*abandon*

Les collègues des « cellules d'accompagnement » sont dans le désarroi. Faute de moyens, elles sont ainsi très souvent réduites à la portion congrue, composées simplement au niveau de :

- la Direction régionale (DR) : de la correspondante sociale (CoSo) ;
- la Direction interrégionale (DI) : d'une rédactrice du service Fonctions Ressources Humaines Locales (FRHL) et de la personne à la tête du pôle RH.

De fait, nos collègues restructurés sont laissés à eux-mêmes, ne bénéficiant de rien de plus que le standard prévu par la loi de transformation de la Fonction publique (LTFP ou « loi Dussopt »).
C'est-à-dire presque rien, et des perspectives de reclassement hors DGDDI.

Et pour cause : il n'y a actuellement pas de perspectives d'emploi.
C'est pour cela que SOLIDAIRES demandait, seul, lors des négociations de mars 2022 à Bercy puis à la DG un volet sur les emplois et les effectifs. En vain, les autres syndicats se rangeant au refus de la « haute » administration.
C'est pour cela que SOLIDAIRES a saisi, lors des discussions sur le projet de loi Douanes (PJLD), les parlementaires sur le sous-effectif massif et la désertification des territoires.

Ce qui se passe contre nos collègues de Metz, SOLIDAIRES l'avait annoncé et dénoncé[1]. L'accord d'accompagnement du TMF valide le TMF *tel quel*. Il n'enjoint pas la « haute » administration à trouver des perspectives de nouvelles missions pour nos collègues restructurés.
C'est notamment pour cela que SOLIDAIRES a décidé de ne pas signer cet accord scélérat, signé par l'ensemble des autres syndicats. Plutôt que quelques promotions syndicales prononcées aux dépends d'autres collègues, **nous avons une autre ambition pour notre administration : celle d'une reconstruction et d'un renforcement, au bénéfice de l'intérêt général et de nos collègues.**

Paris, le jeudi 29 juin 2023

1 Source : http://www.solidaires-douanes.org/destruction-missions-fiscales

Syndicat SOLIDAIRES Douanes
93 bis rue de Montreuil – boite 56 – 75011 PARIS / contact@solidaires-douanes.org / + 33 (0)1 73 73 12 50
http://solidaires-douanes.org/ SolidairesDouanes SolidR_DOUANES solidaires_douanes